



**M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S**  
Département de la Haute-Savoie  
Arrondissement de Bonneville  
Canton du Mont Blanc

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 09 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le neuf octobre à dix-neuf heures trente-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué le trois octobre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Madame Marie-Christine DAYVE, Messieurs Bernard SEJALON, Michel STROPIANO, Mesdames Monique RACT, Véronique CLEVY, Monsieur Gabriel GRANDJACQUES, Madame Corinne GROSSET-BOURBANGE, Messieurs Alain DELACHAT, Lionel CANON, Mesdames Lynda VANDELANOITTE, Amandine ROSSET, Monsieur Clément BERRUJEX, Mesdames Claudette ABBE-DAVOINE, Stacy LOPEZ, Monsieur Julien AUFORT, Madame Aurélie BIBOLLET, Messieurs Julien LEBEY, Rémi BOUTROIS, Cyrille du PELOUX de SAINT-ROMAIN, Philippe APPLAGNAT-TARTET.

**Etaient absents et avaient donné pouvoir :**

Madame Nadine CHAMBEL à Madame Monique RACT  
Monsieur Patrice BIBIER-COCATRIX à Monsieur Jean-Marc PEILLEX  
Madame Corinne LECORCHEY-DECARROZ à Madame Lynda VANDELANOITTE  
Madame Déborah TARABUSO à Madame Stacy LOPEZ  
Monsieur Daniel DENERI à Monsieur Gabriel GRANDJACQUES  
Madame Sandrine FOURNIER à Monsieur Bernard SEJALON  
Monsieur Bruno VICTOR-EUGENE à Madame Claudette ABBE-DAVOINE

**Était absente et excusée :**

Madame Valérie ROBIN

Le procès-verbal du conseil municipal du 11 septembre 2024 est soumis à approbation. Aucune observation n'étant formulée, il est arrêté à l'UNANIMITE.

Il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales. Ce vote a lieu à bulletins secrets conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération n°2020/068 du 24 mai 2020. Monsieur Lionel CANON est candidat. Il est élu à l'UNANIMITE.

**n°2024/235**

**COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

**Objet : SOCIETE DES REMONTEES MECANIKES DE MEGEVE (SARMM) – TARIFS DES REMONTEES MECANIKES  
« PASS SCOLAIRE » SAISON HIVER 2024-2025 – HOMOLOGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres  
Afférents au Conseil Municipal : 29  
En exercice : 29  
Quorum : 15  
Présents : 21  
Pouvoirs : 7  
Votants : 28

Délibération télétransmise le : 11 octobre 2024

Mise en ligne du 14 octobre au 14 décembre 2024

Délibération exécutoire le : 14 octobre 2024

**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS LES BAINS DU 09 OCTOBRE 2024****N°2024/235***Coordination Générale – Direction Générale des Services***SOCIETE DES REMONTEES MECANIKES DE MEGEVE (SARMM)  
TARIFS DES REMONTEES MECANIKES « PASS SCOLAIRE » SAISON HIVER 2024-2025  
HOMOLOGATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Rapporteur** : Monsieur le Maire

En complément des délibérations n°082/2024 du 10 avril 2024 et n°2024/184 du 11 septembre 2024, il est proposé d'adopter la proposition suivante relative au « Pass scolaire » :

- Nom du forfait : Pass Scolaire
- Usagers concernés : « Usagers de moins de 25 ans » inscrits dans un établissement d'enseignement reconnu par l'Etat situé dans le ressort territorial des communautés de Communes de la CCPMB et CCVCMB
- Type de forfait : Annuel
- Montant total du forfait : 212,00 Euros TTC (192,73 HT)

Une remise commerciale de 25 % en cas d'achat groupé de 100 forfaits ou plus.

En conséquence,

**ENTENDU** l'exposé,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'HOMOLOGUER** les tarifs TTC et HT proposés par la SARMM pour la saison d'hiver 2024/2025 pour le secteur du Bettex Mont d'Arbois et pour le secteur de Saint-Nicolas de Véroce concernant le « Pass scolaire ».

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.**

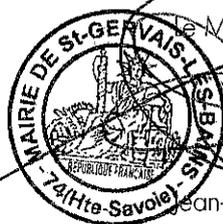
Fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus,  
Suivent les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance  
Conseiller municipal,



Michel CANON

Le Maire,



Jean-Marc PEILLEX